

Sachdokumentation:

Signatur: DS 4394

Permalink: www.sachdokumentation.ch/bestand/ds/4394



Nutzungsbestimmungen

Dieses elektronische Dokument wird vom Schweizerischen Sozialarchiv zur Verfügung gestellt. Es kann in der angebotenen Form für den Eigengebrauch reproduziert und genutzt werden (private Verwendung, inkl. Lehre und Forschung). Für das Einhalten der urheberrechtlichen Bestimmungen ist der/die Nutzer/in verantwortlich. Jede Verwendung muss mit einem Quellennachweis versehen sein.

Zitierweise für graue Literatur

Elektronische Broschüren und Flugschriften (DS) aus den Dossiers der Sachdokumentation des Sozialarchivs werden gemäss den üblichen Zitierrichtlinien für wissenschaftliche Literatur wenn möglich einzeln zitiert. Es ist jedoch sinnvoll, die verwendeten thematischen Dossiers ebenfalls zu zitieren. Anzugeben sind demnach die Signatur des einzelnen Dokuments sowie das zugehörige Dossier.



Conférence de presse du 6 juillet 2023

« **Réchauffement climatique : solutions vertes contre la pénurie d'eau et les canicules** »

Medienkonferenz von 6. Juli 2023

« **Klimaerhitzung: Grüne Lösungen gegen Wasserknappheit und Hitzestress** »

GOUVERNANCE DE L'EAU

Discours de Christophe Clivaz, conseiller national VS (les paroles prononcées font foi).

Contexte

« Château d'eau » de l'Europe, la disponibilité de la ressource en eau a longtemps été considérée comme acquise dans notre pays, à tel point qu'on ne connaît pas précisément les quantités d'eau utilisées pour les différents usages ménagers, agricoles ou industriels. La plupart des cantons, qui selon la Constitution ont la compétence sur la gestion de l'eau, n'ont ainsi pas vu l'intérêt de mettre en place des systèmes de mesure des différents usages de l'eau.

La situation a cependant changé et les sécheresses sont nettement plus fréquentes : si la Suisse n'a connu que 4 épisodes de sécheresse entre le début du 20e siècle et 2010, elle en a enregistré autant entre 2011 et aujourd'hui. Avec le dérèglement climatique, les études scientifiques montrent que si la quantité totale des précipitations va rester stable en Suisse ces prochaines décennies, leur répartition spatiale, temporelle et inter-annuelle va changer, amenant davantage d'épisodes de sécheresse et d'événements de crues et de laves torrentielles.

Cette situation met sous pression une ressource « eau » considérée pendant longtemps comme disponible en quantité suffisante. Sa raréfaction entraîne localement des conflits et de nécessaires arbitrages entre différents usages de l'eau. Les communes en ont besoin pour alimenter leurs habitants en eau potable, les agriculteurs pour irriguer leurs champs, les entreprises hydro-électriques pour produire du courant, les remontées mécaniques pour enneiger artificiellement leurs pistes, les usines pour refroidir leurs installations ou leurs serveurs, les services de sécurité pour lutter contre les incendies, etc. Sans oublier l'importance de l'eau pour les écosystèmes. En période de stress hydrique, ces arbitrages se font souvent dans l'urgence et selon des règles informelles.

Dans ce contexte un levier d'action pour résoudre les différents défis et conflits d'usage liés à l'utilisation de la ressource en eau passe par une amélioration de la gouvernance de l'eau.

PROPOSITIONS DES VERT-E-S :

Donner à la Confédération une compétence concernant la prévention et les mesures à prendre en cas de pénuries d'eaux ou de sécheresses

Via une modification de l'art. 76 sur les Eaux de la Constitution, les VERT-E-S demandent de donner une compétence à la Confédération dans le domaine de la gestion des pénuries d'eau et des

épisodes de sécheresse. En période de sécheresse, certaines régions souffrent de pénurie et cela nécessite des mesures encore impensables il y a quelques années. On se souvient par exemple du transport d'eau par hélicoptère pour pallier les pénuries sur certains alpages du pays durant l'été 2022.

S'il n'est pas question de remettre en question le principe de la compétence cantonale en lien avec la gestion de l'eau, il devient nécessaire de prévoir, dans la législation fédérale, des instruments de planification régionale ou nationale de la ressource, de même que des instruments et standards minimum de prévention et de lutte contre les pénuries.

Cf. 23.447 Initiative parlementaire Mahaim « [Gestion de l'or bleu en Suisse et pénuries : modifier la Constitution pour anticiper plutôt que réagir](https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaef?AffairId=20230447) » (<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaef?AffairId=20230447>)

Encourager, en collaboration avec les cantons, la mise en place d'une gestion de l'eau par la demande

Aujourd'hui la gestion se fait essentiellement par l'offre : lors des situations de pénuries, des solutions sont trouvées dans l'urgence afin d'amener de l'eau et ensuite des infrastructures supplémentaires sont planifiées et construites (nouveaux réservoirs de stockage, augmentation des capacités des réservoirs existants, nouveaux captages) afin d'ajuster l'offre à la demande. Il faut à l'avenir donner tout autant d'importance à la gestion par la demande, c'est-à-dire organiser la demande dans les périodes où l'eau manque, notamment en pensant aux possibilités de réduire la consommation d'eau, par exemple dans le domaine de l'irrigation agricole ou des activités domestiques (chasse d'eau, douche).

Afin de faciliter la mise en place d'une gestion de l'eau par la demande en période de sécheresse, il faut créer au niveau inter-communal des états-majors de crise, comme il en existe lors d'inondations. De tels états-majors seraient chargés de coordonner les actions visant à attribuer la ressource en eau aux différents usages selon un système de priorisation.

(Dépôt d'une motion en septembre demandant la mise en place d'un plan d'action afin de renforcer la gestion par la demande de la ressource en eau)

Gérer la multifonctionnalité de l'usage de l'eau des barrages

Les barrages ont été construits afin de produire de l'électricité. Au fil du temps, les usages de l'eau des barrages se sont diversifiés, même si la production hydroélectrique reste l'usage principal. Ainsi l'eau des barrages peut aussi être utilisée pour l'irrigation, pour l'eau potable, pour l'enneigement artificiel, pour la sécurité incendie ou pour des activités touristiques.

Avec des épisodes de sécheresse plus nombreux à l'avenir, les réservoirs d'eau que constituent les barrages pourraient plus souvent qu'aujourd'hui être appelés à remplir d'autres usages que la production d'électricité. C'est pourquoi il faut identifier les principaux enjeux liés à l'usage multifonctionnel de l'eau des barrages et montrer quelles sont les pistes à suivre, notamment au niveau législatif, afin d'éviter ou au moins de limiter les conflits d'usage et de permettre une gestion optimale de l'eau des barrages

(Cf. 23.3862 Postulat Clivaz Christophe « [Usage multifonctionnel de l'eau des barrages](https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaef?AffairId=20233862) » (<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaef?AffairId=20233862>)

Mettre en place des indicateurs pour alerter sur le stress hydrique

La sécheresse a des effets très concrets pour les différents usagers de l'eau (ménages, agriculture, industrie, hydro-électricité...) ainsi que pour la biodiversité. Afin de dépister au plus vite une situation

de stress hydrique, soit une situation critique où l'eau pourrait manquer pour l'un ou/et l'autre de ses usages, il faut mettre en place des indicateurs pertinents permettant de définir des seuils d'alerte en cas de situation de stress hydrique. Ces indicateurs doivent tenir compte notamment de la température des cours d'eau, de leurs débits mais aussi de la longueur des passages à sec et de la pluviométrie. Ils doivent également intégrer la notion de solidarité amont-aval des bassins versants.

La mise en place de seuils d'alerte de stress hydrique basés sur des indicateurs permettra aux cantons et aux communes de mettre en place de manière plus anticipée qu'aujourd'hui les mesures adéquates pour faire face à la pénurie d'eau.

(Cf. 22.4488 Motion Klopfenstein Broggini « [Stress hydrique. Alerter au plus vite!](https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefte?AffairId=20224488) »
<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefte?AffairId=20224488>)

ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE

Discours de Delphine Klopfenstein Broggini, conseillère nationale GE (les paroles prononcées font foi).

Face à l'impasse de l'économie linéaire qui consiste à produire, consommer puis jeter, l'économie circulaire propose un changement de paradigme. Elle quitte la logique du tout jetable au profit de la logique « on récupère, on réutilise, on valorise, on recycle ». Tandis qu'aujourd'hui seuls 6,9 % des matières premières solides utilisées en Suisse sont recyclées, on comprend vite que le potentiel de développement de l'économie circulaire est énorme. A cela s'ajoute le potentiel lié à la matière liquide, à savoir l'eau, qui est plus grand encore.

S'intéresser au recyclage, à la valorisation et définir clairement les besoins et les usages, c'est à la fois préserver nos ressources pour diminuer notre impact sur l'environnement mais aussi lutter durablement contre le gaspillage.

Alors que les changements climatiques s'accroissent, les sécheresses deviennent de plus en plus fréquentes. L'eau est une ressource sous pression et la concurrence de ses usages est toujours plus forte.

En Suisse, un ménage moyen, composé de deux à trois personnes, consomme environ 140 litres d'eau potable par jour et par personne. En comparaison c'est l'équivalent de 93 bouteilles d'eau de 1,5 litres. Or, en réalité seul un litre en moyenne est destiné à être bu, tandis qu'on en utilise 22 pour la cuisine et la vaisselle à la main et 4 pour le lave-vaisselle. Et pendant ce temps 40 litres d'eau potable partent chaque jour à la chasse d'eau des toilettes. (1)

Pourtant l'eau potable exige un traitement important (purification, pompage, acheminement) qui a un coût et qui consomme de l'énergie. Elle devrait donc être utilisée avec parcimonie et prioritairement là où son niveau de qualité élevé est requis. Aujourd'hui, on le sait, l'eau potable est utilisée à des fins qui ne nécessitent pas une qualité si élevée, comme l'arrosage des jardins, des espaces verts et des champs, le nettoyage des véhicules, le remplissage des piscines, la chasse d'eau des toilettes ou certaines activités industrielles.

Lorsque la qualité de l'eau n'est pas requise, la question de l'usage d'eau de pluie dûment captée et stockée, éventuellement légèrement traitée si sa destination le nécessite, devrait se poser. La collecte d'eau de pluie est en effet un moyen simple et durable de protéger les ressources naturelles et les écosystèmes.

Quelques pistes pour répondre au problème :

- Intervention dans la loi sur la protection des eaux de manière à intégrer **la gestion durable des eaux de pluie** à travers la récupération et une destinée des usages adéquate. La motion demande au Conseil fédéral de modifier la loi fédérale sur la protection des eaux de manière à intégrer les eaux de pluie. Cette gestion comprend la rétention et l'infiltration des eaux pluviales, ainsi que leur utilisation à des fins qui ne demandent pas la qualité élevée de l'eau potable. Voir motion « Les eaux de pluie, une ressource durable » 23.3855 <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20233855> déposée le 15 juin 2023
- Intervention dans la loi fédérale sur la protection des eaux, à l'article 1 b « Buts » de manière à **garantir l'approvisionnement en eau potable là où son usage est indispensable**. Si la surveillance et l'évaluation nationale de la qualité de l'eau potable est une priorité absolue, il doit aussi être défini à quel usage cette eau est destiné. L'exigence de la qualité de l'eau ne doit pas être la même pour la consommation humaine que pour l'arrosage des espaces verts ou la chasse d'eau des toilettes par exemple.
- Intervention dans la loi fédérale sur la protection de l'environnement, 30d valorisation. De manière à **recycler les matières valorisables présentes dans les eaux usées** urbaines et d'économiser l'eau et l'énergie. La sécurité d'approvisionnement en engrais est ainsi renforcée car, au lieu d'éliminer nos eaux usées urbaines, l'accent sera mis sur la réutilisation des matières valorisables qu'elles contiennent, dans l'esprit de l'économie circulaire.
- Intervention sur la **réutilisation des eaux usées traitées comme eau d'usage**. « À l'échelle mondiale, les eaux usées traitées sont de plus en plus utilisées comme ressource pour la production d'eau d'usage ou d'eau potable (United Nations World Water Assessment Programme WWAP, 2017). Dans l'Union européenne, il existe depuis 2020 des exigences applicables à la réutilisation de l'eau dans l'agriculture et dans l'industrie (UE, 2020). En Allemagne, la réutilisation de l'eau fait explicitement partie de la stratégie nationale de l'eau (Ministère allemand de l'environnement, 2021). À ce jour, une telle réutilisation n'est pas légalement autorisée en Suisse, mais elle fait l'objet de discussions fréquentes dans les milieux spécialisés ». Page 11 et 26 du rapport sur le postulat 18.3610 « Rapport de base sur la sécurité de l'approvisionnement en eau et sur la gestion de l'eau <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20183610>
- Intervention à travers des **conditions de durabilité sur les produits importés** pour réduire durablement la consommation d'eau virtuelle.
- Fixer **des normes dans la construction**, de manière à intégrer systématiquement des économiseurs d'eau (pour les robinets et les douches les embouts correspondants permettent d'économiser 30 à 50 % d'eau)

Utilisation de l'eau	Litres
Chasse des WC	40
Bains et douches	36
Cuisine et vaisselle à la main	22
Lave-linge	17
Soins corporels, lessive à la main	16
Lave-vaisselle	4
Autres	4
Eau de boisson	1
Total	140

1. Source OFEV

RESILIENZ DER GEWÄSSER ERHÖHEN UND MEHR GRÜN UND BLAU IN DEN STÄDTEN

Redetext von Kurt Egger, Nationalrat TG (es gilt das gesprochene Wort)

Bereits heute stellen wir eine starke Häufung von trockenen und heissen Sommern fest. Die Wassermengen werden im Sommer stark abnehmen und es wird noch häufiger zu regionaler und zeitlich begrenzter Wasserknappheit kommen. Der Klimawandel erhöht den Druck auf die bereits stark beeinträchtigten Gewässerökosysteme durch hohe Gewässertemperaturen und durch geringe oder gar fehlende Abflüsse. In Trockenperioden nimmt zudem der Wasserbedarf vor allem für die Bewässerung zu was die Wasserknappheit weiter verschärft. Naturnähere Gewässer mit guter Wasserqualität können wesentlich besser mit den klimabedingten Veränderungen umgehen. **Die Resilienz der Gewässer muss erhöht werden.**

Renaturierung

Da die Gewässerökosysteme bereits heute die Auswirkungen des Klimawandels spüren, müssen die Renaturierungsprogramme rascher umgesetzt werden. Das 2011 revidierte GSchG sieht vor, die Revitalisierung von 4000 km Gewässerabschnitten (zumeist kleinere Gewässer) bis 2080 abzuschliessen. Vor dem Hintergrund des Klimawandels muss das Revitalisierungsprogramm stark beschleunigt werden und bis 2040 abgeschlossen werden. Wo der Gewässerraum noch nicht festgelegt ist, muss dies rasch nachgeholt werden. Um die Resilienz der Gewässer zu erhöhen, ist der Gewässerraum als Voraussetzung für eine naturnahe und dynamische Gewässerentwicklung ein zentrales Element. Bei angemessener Festlegung und extensiver Bewirtschaftung kann sich im Gewässer und an dessen Ufer eine Artenvielfalt ausbilden und dynamisch weiterentwickeln.

Massnahmen:

- Beschleunigung Revitalisierung: Machbarkeitsprüfung zur beschleunigten Umsetzung bis 2040
- Gewässerraum-Festlegung: Nutzungsplanungen nur noch genehmigen, wenn auch Gewässerraum festgelegt ist
- Extensive Nutzung im Gewässerraum: Optimierung der Biodiversitätsflächen in der DZV
- Förderung des Gewässerunterhalts im Nachgang zu Revitalisierungen

Grundwasserschutz und Wasserversorgung

Grundsätzlich sind genügend Grundwasserressourcen für die Trinkwasserversorgung vorhanden. Weil aber die nötige Qualität nicht zwingend sichergestellt ist, muss der Grundwasserschutz konsequent umgesetzt werden. So sind Grundwasserfassungen von öffentlichem Interesse konsequent durch Schutzzonen und die Festlegung von Zuströmbereichen zu schützen.

Massnahmen:

- Konsequente Umsetzung des Schutzes der Grundwasserfassungen und deren Zuströmbereiche
- Stärkung der Resilienz der Trinkwasserversorgung: Festlegung der dazu nötigen Massnahmen im Rahmen einer regionalen Wasserversorgungsplanung

Siedlungsentwässerung und Abwasserreinigung

Bei Starkniederschlägen gilt es eine Überlastung der Kanalisationen und der ARA zu vermeiden, damit es nicht zu unnötigen Überschwemmungen in Siedlungsgebieten und Einträgen von ungereinigtem Abwasser in die Gewässer kommt. Dazu müssen in den regionalen und generellen Entwässerungsplanungen (REP, GEP) Massnahmen festgelegt werden, wie das Regenwasser besser versickert, abgeleitet oder zurückgehalten werden kann. Die Stoffeinträge aus ARA sind noch weiter zu reduzieren. Dadurch wird der Schutz der Ökosysteme bei Niedrigwasser in Flüssen und Bächen während Trockenperioden verbessert. Vor dem Hintergrund zunehmender Hitze und Trockenheit in Siedlungsgebieten wird es umso wichtiger, das Prinzip des Wasserrückhalts (Retention, Versickerung, getrennte Entwässerung von Niederschlägen) zu stärken und im Vollzug noch besser zu verankern.

Massnahmen:

- Klimaangepasste Entwässerung: Aufnahme von Massnahmen im REP und GEP im Hinblick auf den besseren Umgang mit den Auswirkungen des Klimawandels (Starkniederschläge und Trockenheit). Prüfung GSchG- und GSchV-Änderung
- Erfassung Oberflächenabfluss bei Starkregen und Anpassung der Stadtentwicklung
- Verbesserung der Reinigungsleistung der ARA bezüglich Mikroverunreinigungen und Stickstoff Prüfung (GSchV-Änderung)

Mehr Grün und Blau in den Städten

Im Sommer wird es in Städten und Agglomerationen zuweilen unerträglich heiss. Die vielen versiegelten Flächen absorbieren die Sonnenstrahlung und heizen die Umgebung auf. Das führt dazu, dass die Temperaturen in dicht bebauten Gebieten um einige Grad höher sind als im grünen Umland. Hauptsächlich wegen Herz-Kreislauf-Erkrankungen steigt das Sterberisiko während Hitzewellen markant an. So starben in der Schweiz in den Sommern 2003 und 2015 mehrere Hundert Personen an den Folgen der hohen Temperaturen.

Es braucht mehr Grün und Blau in den Städten. Wasser leistet einen wichtigen Beitrag für ein angenehmes Stadtklima. Offene, bewegte Wasserflächen müssen geschützt, erweitert und neu angelegt werden. Aufgrund der Verdunstungskühlung sind diese Flächen wichtige ökologische Ausgleichselemente (gute Beispiele Schüssinselpark in Biel oder See im Opfikerpark). Zugängliches, erlebbares Wasser wie Brunnen, Wasserspiele oder Freibäder ermöglicht der Bevölkerung eine Abkühlung an heissen Sommertagen. Wasseranlagen tragen besonders an Hitzetagen zu einer verbesserten thermischen Situation im Siedlungsraum bei. Solche Anpassungsmassnahmen benötigen erhebliche Wassermengen, damit die Pflanzen bei Trockenperioden keinen Schaden nehmen und ihre kühlende Wirkung wahrnehmen können. Dazu ist möglichst das Niederschlagswasser von Dächern, Strassen und Wegen zu nutzen.

Oberflächen müssen entsiegelt und in das Regenwassermanagement integriert werden. Die versiegelten Flächen in den Stadtzentren sind eine der Hauptursachen sowohl für die Hitzebelastung als auch für die Überflutung bei Starkregen. Mit (Teil-) Entsiegelungen, vor allem in Kombination mit Regenwassermanagement, kann diesen Problemen wirkungsvoll begegnet werden.

Massnahmen:

- Kanton (Planungs- und Baugesetz): Mehrwertabgabe zweckgebunden für öffentliche Grünräume einsetzen
- Richtplanungen auf kantonaler und kommunaler Ebene: Freiräume definieren, z.B. 8 m² pro Einwohner
- Gemeinden: Verankerung in der Grundordnung, den öffentlichen Grünraum zu sichern, unversiegeltes Land zu schützen und zu vernetzen.
- Gemeinden: Räumliche Vorgaben für Freihalte- und Grünzonen im Zonenplan

- Gemeinden: Vorgaben für Grün- und Freiflächenziffern sowie Versiegelung in den Bauvorschriften
- Wissensvermittlung und Beratung für Planende und Grundeigentümer

Vgl. auch BAFU und ARE «Hitze in Städten», 2018

Vgl. auch Ecoplan «Überprüfung des Gewässerschutzrechts hinsichtlich Klimawandel», 2021